

MISE AU POINT

La liste des oiseaux nicheurs en Picardie parue dans le bulletin G.E.P.O.P. N°3 a soulevé des critiques. Il faut donc préciser - et ce, malgré certains avis et contre certaines pratiques - qu'une nidification n'est attestée que si le nid garni a été trouvé et déterminé par une équipe * (Cf. la méthode de l'Atlas des oiseaux nicheurs de France).

Si nous consultons les inventaires de Marcotte, Baillon, Ménégaux, Mayaud etc .., voire les livres de chasse (cour et autres), on constate que leur faune a été établie principalement à coup de fusil !

Comme l'on sait les confusions nombreuses que commettent même les " grands fusils ", que la presse locale publie encore des articles inspirés du Tournemine, qu'il nous est arrivé de visiter, ici et là, des collections d'oiseaux naturalisés et de nous apercevoir qu'il y avait généralement 10 % d'étiquettes erronées, on peut légitimement suspecter les faunes établies sur de telles bases. (Récemment encore, lors d'une projection, tout une salle a applaudi comme camargais un flamant ... du Chili).

Quant au G.E.P.O.P. on publie une liste de nicheurs, elle n'est certes pas limitative * mais l'espèce inscrite a niché.

N. RANSON

* Voir l'article sur la nidification de la mésange à moustache qui est donc à ajouter à l'inventaire.

N D L R

ALERTE AU FEU !

- Comme à chaque printemps, le même spectacle désolant recommence. Quels intérêts les riverains et les propriétaires peuvent-ils trouver en cette destruction systématique des derniers refuges tant utiles et indispensables pour la faune sauvage (Chasseurs, pensez à vos perdrix et aux jeunes lièvres !)

- SIGNALER AUX GENDARMERIES LOCALES LES FEUX DÉCLARÉS -

AIDEZ NOTRE SERVICE ADMINISTRATIF.

Pensez à renouveler sans tarder

VOTRE COTISATION 1973.

MERCI ...